

Conducteur d'Engins et de Travaux Publics



CAP CETP / Conducteur d'Engins et de Travaux Publics

Admission

> Sur dossier, uniquement pour les titulaires d'un diplôme niveau 4 ou 5 d'une spécialité connexe.

Durée du cycle : de 1 an

La formation est composée uniquement d'enseignements techniques, l'élève est dispensé d'enseignement général.

Objectifs et contenus

Le conducteur est un ouvrier qualifié chargé de conduire tout type d'engins. Il travaille sous la responsabilité d'un chef d'équipe ou de chantier au sein d'une entreprise routière, de canalisations, de terrassement ou de carrières.

Quand il effectue les opérations de terrassement et de nivellement, il manipule des milliers de mètres cubes de terre, pierres, graviers... principalement à la pelle mécanique, qui peut être équipée en rétro pour creuser des tranchées. Il maîtrise l'équilibre du boteur ou du bulldozer pour déblayer le terrain en poussant la terre grâce à une large lame d'acier.

Le conducteur d'engins sait apprécier les distances et les reliefs. Il connaît parfaitement l'organisation du chantier. Il sait lire, analyser, décoder les plans de terrassement et les documents techniques. Il a du sang-froid, des réflexes et un sens aigu de la sécurité dans la conduite de grosses machines, telles que les chargeurs, les tombereaux sur pneus ou sur chenilles. Il effectue aussi des tâches de mécanique comme les graissages, le contrôle des niveaux, le changement des équipements. Il doit être capable de signaler les anomalies.

Qualités requises

- Savoir apprécier les distances et les reliefs
- Avoir le sens de l'équilibre.
- Avoir de bons réflexes, du sang-froid
- Être vigilant à tout instant
- Avoir le sens des responsabilités
- Être de bonne constitution physique
- Être attentif aux diverses règles de sécurité ainsi qu'à l'environnement

Secteur d'activité : Entreprise de Travaux Publics

Débouchés métiers : Conducteur d'Engins

-> Poursuite d'études

Le CAP débouche sur la vie active mais il est possible, sous certaines conditions, de poursuivre des études en 1 an avec une mention complémentaire (MC) ou en 2 ans en bac professionnel ou en brevet professionnel (BP):

- > MC Maintenance des moteurs diesel et de leurs équipements
- > Bac pro Travaux publics
- > Bac pro Maintenance des matériels option A matériels agricoles
- > Bac pro Maintenance des matériels option B matériels de construction et de manutention
- > Bac pro Maintenance des matériels option C matériels d'espaces verts
- > BP Conducteur d'engins : travaux publics et carrières
- > BP Métiers de la piscine